



Compte-rendu

Conseil municipal 13 novembre 2020

Commune d'Usclas du Bosc

Présents :

M. Cano, M. Carles, Mme Cavaillé Roch, M. Chateau, Mme Desmaretz Carles, Mme Docquier, M. Druène, M. Galiana, Mme Larroque, M. Panis

Secrétaire de séance : Alban Galiana

ORDRE DU JOUR :

- Point com-com à la suite des conseils des maires (PLUI, eau et assainissement)
- Point réunion avec le préfet
- Subventions associations
- Préparation marché public logement communal
- Vote devis réparation toit église
- Bilan de la visite des installations eau-assainissement par les techniciens de la com-com.
- Point sur les dysfonctionnements eau
- Décision modificative eau (chapitre 14 : plus 501 euros)
- Questions diverses.

Réunion CCLL avec le monsieur le Préfet, monsieur le Sous-Préfet de l'Hérault, le directeur de la DDTM :

- Urbanisme : Le Préfet de l'Hérault et monsieur le Sous-Préfet rappellent à l'ensemble des élus que les maires sont les uniques responsables des décisions prises sous sa mandature notamment dans le cadre de l'urbanisme. Ils demandent de respecter obligatoirement les textes réglementaires de l'urbanisme, le PLU, les zonages inondations, PPRMT de sa commune. Ceci au vu de l'accroissement des phénomènes météorologiques et/ou risques majeurs (inondations, feux de forêt, Mouvement de terrain etc.).
- Changement de zonage :
Concernant les maisons situées en PPRMT, le zonage ne pourra pas être modifié et révisé dans le cadre du PLUI car le travail est trop conséquent actuellement. A la demande des maires et uniquement pour quelques dossiers litigieux, les dossiers seront examinés par les services de la DDTM.
- Eau et Assainissement : la compétence est prise le 1^e janvier 2021. Le prix de l'eau doit être augmenté à 3,87 €. En attente de la délibération par les maires et les conseillers communautaires. L'augmentation étant importante pour les administrés(e)s de la commune. Il est prévu d'aborder ce tarif lors du prochain conseil des maires et Conseil Communautaire.

Subvention aux associations : Le montant sera identique pour les deux associations : 400 € - Le président de l'amicale va proposer à son conseil administration de donner 200€ à la nouvelle association pour bien commencer ses activités. Délibérations votées à l'unanimité.

Rénovation clocher de l'Eglise :

Le montant des travaux s'élève à 3369,30 €. Vote à l'unanimité

Travaux de rénovation des logements communaux :

Deux marchés publics vont être ouverts pour effectuer les travaux.

La commission se réunira le 27 novembre à 19h15

Ligne budgétaire de l'eau :

Modification d'une ligne budgétaire de l'eau pour les équilibrer - Délibération votée à l'unanimité

Questions diverses :

- Problème de ramassage scolaire à 16h30 : l'équipe enseignante interpelle la commune car le bus part souvent trop tôt et laisse des élèves devant l'école
- Prêt de tables : les tables en bois et les bancs peuvent être prêtées, ainsi que les chaises plastiques au cas où
- L'analyse des eaux de la commune pour rechercher des traces de pesticides a été effectuée. Nous sommes en attente des résultats.

Prochain conseil : 11 décembre 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h52

Le Maire, Caroline DESMARETZ CARLES

